

MODALITES D'INSCRIPTION EN BTS NOTARIAT 2^{ème} ANNEE

Vous souhaitez intégrer la section de BTS NOTARIAT
directement en deuxième année ?

C'est possible.

Vous devez impérativement pour cela avoir validé une première année de BTS NOTARIAT dans un autre établissement, public ou privé, et avoir réalisé au moins 11 semaines de stage en office notarial, en France, pendant votre 1^{ère} année de BTS.

Liste des documents à transmettre pour l'examen des candidatures :

- 1 - Les relevés de notes de l'étudiant(e) de 1^{ère}, de Terminale, de 1^{ère} année de BTS NOTARIAT (1^{er} et 2^{ème} semestres, comportant l'avis de passage en 2^{ème} année de BTS) et éventuellement d'études supérieures
- 2 - Une photocopie obligatoire du relevé de notes de Baccalauréat
- 3 - Le ou les certificat(s) de stage en office notarial accompagné(s) des bilans de stage correspondants
- 4 - Une photocopie de la carte nationale d'identité recto-verso de l'étudiant(e)
- 5 - Le CV et la lettre de motivation

Merci d'adresser ces documents, par mail de préférence, à : Isabelle.Zejma@ac-paris.fr

Ou par voie postale : [Lycée Maurice Ravel secrétariat des BTS](#)
89 cours de Vincennes
75020 PARIS

Pour tout renseignement, tél : 01 44 64 87 40

*Attention, nous ne disposons que de quelques places.
Nous vous conseillons par conséquent de nous adresser rapidement votre candidature.
Elle sera traitée dans les meilleurs délais par la commission d'admission.
Aucun dossier incomplet ne sera examiné.*



A bientôt peut-être au Lycée Maurice Ravel !